



ICP

UNIVERSITAS
CATHOLICA
PARISIENSIS

Comment financer son séjour : quelles aides ?

Menu

Et si vous partiez à l'étranger ? Quelles opportunités ?
Comment financer son séjour : quelles aides ?
Avant le départ
Pendant le séjour
Liens et documents

Label : Bienvenue en France



L'ICP labellisé "Bienvenue en France" : en savoir plus

Actualités



Un escape game pour des journées d'accueil originales à l'ICP



Partir à l'étranger pendant sa licence : les conseils de Victoire, de retour de Corée du Sud

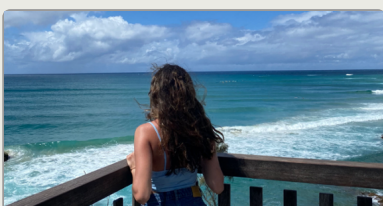


Erasmus+ : renforcer les liens avec l'Ukrainian Catholic University

Portraits



Assistante de langue à l'étranger : une expérience formatrice



Andie : une mobilité à Sydney pour affiner un projet professionnel



Frédéric Albert

I - Pour un séjour d'études à l'étranger

BOURSES ERASMUS+

Pays concernés:

Pays de l'Union Européenne + pays associés à l'Union Européenne: Islande, Norvège, Turquie

Conditions :

A partir de la deuxième année d'études universitaires

Mobilité dans une université partenaire de l'ICP (accord ERASMUS SMS)

Séjour de 3 mois minimum

Chaque étudiant a droit à 12 mois de mobilité par cycle (Licence, Master ou Doctorat)

Avoir une carte européenne d'assurance maladie en cours de validité pendant tout le séjour à l'étranger. Prévoyez une assurance santé complémentaire et une assurance responsabilité civile pour la durée du séjour à l'étranger.

Montant :

La bourse ERASMUS+ permet de **financer partiellement les frais** engendrés par un séjour d'études à l'étranger. Le montant dépend de la durée du séjour et de la destination. Des procédures précises sont à respecter et mentionnent les éléments de calcul de la bourse.

Comment faire pour en bénéficier ?

Si vous êtes sélectionné pour une mobilité dans le cadre Erasmus, une bourse vous est allouée. Une réunion d'information sur les démarches pour son obtention est organisée avant votre départ.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Victoire DESMAREST

Coordinatrice mobilité Europe

Mail: international.europe@icp.fr

Tél. : +33 (0) 1 70 60 77 52

Erasmus+ et inclusion : Financements complémentaires

Le programme Erasmus+ vise à développer l'égalité des chances, l'inclusion et la diversité.

Vous pouvez obtenir un financement complémentaire de 250 euros par mois en plus de votre bourse Erasmus+ si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

Boursier du CROUS : échelons 4, 5, 6 et 7

Appartenant à un foyer dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 551 euros
Résident d'une zone de revitalisation rurale
Résident d'un quartier prioritaire de la ville

Pour plus d'informations sur ces dispositifs et sur la procédure à suivre pour demander ce financement complémentaire, merci de cliquer [ici](#).

BOURSE ICP INTERNATIONAL

Conditions :

Quotient familial inférieur à 20 000 €
Disposer d'une **moyenne** académique supérieure ou égale à **11/20** sur les deux derniers semestres

Montant :

Le montant attribué par la Commission varie en fonction du coût de la vie dans la ville de destination, l'éloignement géographique et le mérite de chaque candidat éligible

Comment candidater ?

La demande de bourse est à effectuer en ligne dans le formulaire de candidature à une mobilité. Le document suivant doit être téléversé dans le formulaire :

le dernier avis d'imposition (celui de vos parents ou le vôtre si vous êtes indépendant financièrement)
notification définitive de Bourse du CROUS, si vous en êtes bénéficiaire

Si vous souhaitez candidater à cette bourse en dehors de la période de candidature à une mobilité, merci d'envoyer un message à international@icp.fr

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Christophe FARGES

Chargé de mission Relations Internationales

Mail : c.farges@icp.fr

Tél. : +33 (0) 1 44 39 84 95

II - Pour un stage à l'étranger

BOURSES ERASMUS+ pour les stages dans le cadre du programme ERASMUS+

Pays concernés:

Pays de l'Union Européenne + pays associés à l'Union Européenne: Islande, Norvège, Turquie

Conditions :

Étudiants tous niveaux d'études, toutes filières

Stage de **60 jours minimum** à **12 mois maximum**

Lieu et terrain de stage : tout organisme ou entreprise dans l'Union Européenne à l'exclusion des institutions européennes, ambassades et consulats du pays d'origine

Pas d'indemnité de stage ou indemnité de stage inférieure à 577,50 € par mois

Avoir une carte européenne d'assurance maladie en cours de validité pendant tout le séjour à l'étranger

Souscrire une assurance santé complémentaire (accident, rapatriement sanitaire, assistance juridique) et une assurance responsabilité civile valable pour toute la durée du séjour à l'étranger

Les années de césure ne sont pas éligibles

Montant :

La bourse ERASMUS+ permet de **financer partiellement les frais** engendrés par un stage à l'étranger. Le montant dépend de la durée du séjour et de la destination. Une procédure précise est à respecter et mentionne les éléments de calcul de la bourse.

Comment faire pour en bénéficier ?

Lorsque votre stage à l'étranger est confirmé et que votre convention de stage est signée, veuillez vous adresser à la Coordinatrice de la Mobilité Europe, Mme **Victoire DESMAREST : international.europe@icp.fr** ou au Chargé de mission Relations Internationales, Mr. **Christophe FARGES : c.farges@icp.fr** pour obtenir des informations sur les documents à fournir, ainsi que sur les modalités et les délais de versement de la bourse.

Erasmus+ et inclusion: Financements complémentaires

Le programme Erasmus+ vise à développer l'égalité des chances, l'inclusion et la diversité.

Vous pouvez obtenir un financement complémentaire de 250 euros par mois en plus de votre bourse Erasmus+ si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

Boursier du CROUS : échelons 4, 5, 6 et 7

Appartenant à un foyer dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 551 euros

Résident d'une zone de revitalisation rurale

Résident d'un quartier prioritaire de la ville

Pour plus d'informations sur ces dispositifs et sur la procédure à suivre pour demander ce financement complémentaire, merci de cliquer ici.

BOURSE ICP INTERNATIONAL

Conditions :

Quotient familial inférieur à 20 000 €

Disposer d'une **moyenne** académique supérieure ou égale à **11/20** sur les deux derniers semestres

Montant :

Le montant attribué par la Commission varie en fonction du coût de la vie dans la ville de destination, l'éloignement géographique et le mérite de chaque candidat éligible

Comment candidater ?

Merci d'envoyer les documents suivants à international@icp.fr avant le 15 février :

Deux derniers relevés de notes

Dernier avis d'imposition des parents (ou celui de l'étudiant.e en cas d'indépendance financière)

Notification définitive de Bourse du CROUS, si vous en êtes bénéficiaire

Convention de stage signée par toutes les parties ou lettre signée par le responsable du stage précisant la période et la durée du stage

